

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de la déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015

Mémoire

Projet mine aurifère
Canadian Malartic - Projet extension-

ges Plante, citoyen
ville, Malartic

Monsieur le Général,
Monsieur le commissaire,

Je m'intéresse à ce projet depuis
le tout début de sa naissance.
J'espérai que le projet, "l'extension"
sera mieux préparé et surtout
plus acceptable pour le citoyen.

Un projet minier n'est pas acceptable
en milieu urbain. J'y suis
profondément opposé.
Un projet minier et une ville n'ont
rien de commun pour la
"cohabitation"; si ce n'est que les
gens ont les contacts.
Seule la distance entre les deux
"sites" pourrait établir un
"semblant d'harmonie". Plus
grande est la distance plus
l'harmonie aura un sens à mes
yeux.

Sur partie; qui a mon avis est
primordiale afin d'avoir une pre
mière agréable. Cette partie
psychologique et physiologique
des gens doit être une préoccupation
prioritaire.

S'assurer d'un immédiat et immédiatement des gens est essentiel à notre santé et à notre équilibre. Il faut la protéger. Cela doit se traduire d'une façon significative.

- Premièrement, interdire toute coupe de bois entourant le projet Canadian Malartic.
- Deuxièmement, interdiction pour plusieurs décossees.

Le site et son environnement doivent figurer en tête de liste des considérations présente et future.

Les deux points énumérés ci-dessus, pourraient être le début d'une harmonie entre la vie urbaine et la vie mixte; à condition d'une grande rigueur dans leur application.

En ce qui concerne les impacts de ce projet "extension" à mon avis, il n'y a pas beaucoup d'alternatives pour le citoyen.

Selon moi, il y en a deux.

Premièrement "Fester"
Deuxièmement "Quitter"

Je m'explique : "Fester" signifie pour moi ; demeurer dans cette zone que j'appellerai pour la circonsistance "zone révoltée" à cause de plusieurs facteurs mal circonscrits.

En voici quelques exemples :

Calibre des pressions :

Fixes, moyennes, grossières ; à respirer ou à digérer, je ne suis plus.

Une chose que je sais, plus c'est important pour la santé des gens, plus c'est complexe ; et plusieurs s'y plaignent dans cette complexité

Pour ce qui est des bruits et des vibrations; C'est simple: bien vibrer le jour aide à supporter le bruit la nuit.

Ses gens disent "gutte"

J'aimerais qu'on parle aux citoyens habitant cette zone, le pouvoir de quitter dignement cette "zone rebelle"; ça veut dire; ne pas être obligé d'étaler ses états d'âme et avoir un dossier médical "long comme le bras"; en plus de cette "ronde des lamentations" il faut négocier la vente de sa propriété selon les critères du promoteur.

Le citoyen qui ne peut se résoudre à quitter ce milieu qu'il habite des décennies; qui a l'indemnité généralement.

Le Projet, Canadian Malartic,
présenté au "BAPÉ" comprend
deux volets; soit l'agrandissement
de la fosse et la déviation
de la route 117. Il n'en ne va pas
dans l'autre.

En ce qui concerne la déviation
de la route 117; ça été bâclés
d'une façon très sommaire.

J'en doute pas que mon état
d'âme puesse hy changer quel-
ques choses; mais regard même!

- Un manque d'informations pertinentes
de la part du ministère des
Transports
- La route 117 n'est pas une avenue
municipale; c'est une route
nationale; lors d'un chargement
de traci, il me paraît
normal d'avoir au
moins une consultation
régionale, ce qui n'a pas été
fait.

- Sa ville de Malartic s'est permise d'une façon très indumentaire à la "limite de la légalité", de consulter les citoyens.

En cette partie, le projet "extension" peut encore changer ou modifier quelques éléments dans sa présentation.

- Sons d'échanges entre le citoyen et le promoteur du projet, l'accent devrait être les libertés du citoyen, et non les directives du promoteur.
- Si citoyen n'a pas à négocier ses conditions de vie.
Je trouve aberrant d'entendre :
Parce qu'on négocie, il faut se préparer à payer plus et à recevoir moins
- Le quartier sud de la voie ferrée est devenu au fil des ans un "Mai bazaar social"

Actuellement dans ce quartier,
il y a officiellement entre plusieurs
groupes :

soit différents ministères
soit le conseil de ville
soit la mairie,
soit un comité imposé
soit un comité organisé spontané-
ment

Je me demande si réellement on
veut du changement? ou
préfère-t-on la façon des
développements actuels!

Malartic est une municipalité
d'environ trois mille cinq
cents de population. Ce qui
la caractérise; c'est que
chaque citoyen peut avoir
son comité personnalisé.

Ce projet aura son autorisation, peu importe l'opinion public. Trop d'investissements y sont en jeu. L'état de santé de l'économie pourrait peut-être ralentir sa mise en chantier; mais ce n'est pas l'état de parti du citoyen qui fera ralentir le tout.

Ma question; que se passera-t-il à près le "OK". Si le développement de la première étape est le reflet de la deuxième phase; il ya beaucoup à faire; qui se résume en deux mots.
"Surveillance étroite"

J'en suis rendu à la fin de mon mémoire, et je n'ai qu'une suggestion.

Plus la distance entre ce chantier à ciel ouvert et le citoyen sera grande; meilleure sera la "cohabitation".

Je réapprends à vivre avec
que faire ?

Commentaires

Réflexions

Etats d'âme

Une recommandation

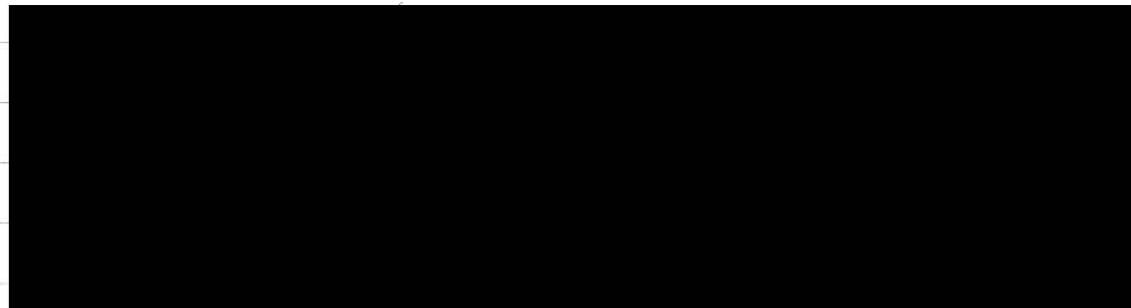
Ses voici pêle-mêle :

- Sa personne qui a introduit le mot "cohabitation" dans différents textes, nous fait sous entendre que le citoyen, de gré ou malgré, aura à subir la présence de la mixité.
- Je ne sais pas si la nature a le pouvoir de nous pardonner, mais nous en aurions grandement besoin.
- Pourquoi faut-il bouleverser cette nature, si délicate à la vie ; pour croire à une prospérité héroïciste.

- Le tableau "Le Cri" d'Edward Munch est un tel exemple de l'inspiration que vivent certains compositeurs.
- quand je regarde cette pose creusée à même le Roc et la montagne de Sicile qui l'entourent; j'y vois un décor idéal à la production d'un opéra de Wagner.
Production grandiose qui pourrait être la conclusion à ce projet controversé.

- Suite à cet exercice d'écriture,
je comprend la "vieille poule"
qui pond un oeuf, de plumes
et de mésanges.

Monsieur le juge docteur,
Monsieur le commissaire
Merci de votre attention



Digne : Yves Plante

5 juillet 2016
10:30 hrs A.M.